

**Bureau du 21 juin 2004**

**Décision n° B-2004-2336**

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Hameau de Trèves Pâques - Réalisation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du plan de mandat, le projet de requalification du hameau de Trèves Pâques a été retenu, opération dont l'objectif est de redynamiser la fonction de centralité de ce quartier de Collonges au Mont d'Or par apport de logements nouveaux et commerces.

Sur la base des premières études et des acquisitions d'opportunité, le Conseil et le Bureau délibératif, lors de leur séance respective en date des 18 mars 2002 et 5 mai 2003, ont individualisé une autorisation de programme pour cette opération d'un montant total de 2 141 549 € TTC.

A la suite de la concertation et des études de maîtrise d'œuvre, le projet a, bien sûr, connu quelques évolutions et les résultats d'appel d'offres permettent aujourd'hui de définir plus précisément le bilan de l'opération qui s'élève à 2505 289 € TTC nécessitant la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de 364 000 € TTC retracée dans le tableau ci-après :

Poste	Bilan origine en €	Bilan actualisé en €	Commentaire
maîtrise d'œuvre + travaux	1 313 898	1 441 784	
travaux préparatoires	67 560	270 463	- démolitions plus importantes - réalisation de deux parcs provisoires pour gérer le stationnement en fonction des emprises chantier - réalisation d'une plate-forme et déviation réseaux
acquisition	760 000	682 335	
divers : géomètre, SPS publicité, provision pour révision de prix		110 707	
<b>total</b>	<b>2 141 549</b>	<b>2 505 289</b>	

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision en date du 5 mai 2003 ;

#### **DECIDE**

**L'autorisation** de programme individualisée les 18 mars 2002 et 5 mai 2003 pour l'opération n° 509 - Collonges au Mont d'or - hameau de Trèves Pâques, est révisée pour un montant total supplémentaire de 364 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur l'exercice 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,